

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2025/12

Objet : « Elaboration d'une charte signalétique graphique »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 20/02/2025 validant la programmation pour l'année 2025,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Elaboration d'une charte signalétique graphique** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Réalisation de la charte	5 364.00	Région	3 250.00
Document de synthèse communicant	1 136.00	CD 73	3 250.00
TOTAL	6 500.00	Total	6 500.00

Article 2

La Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 3 avril 2025

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

